Telenco
networks

United Nations GLOBAL COMPACT
Communication sur le Progrès 2018

UN GLOBAL COMPACT
NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL

Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en œuvre des principes **du Pacte mondial des Nations Unies.**

Nous apprécions vos commentaires sur son contenu.

Développons aujourd'hui les réseaux de demain

SOMMAIRE

I. Édito du directeur 3

II. Telenco networks 4

III. Le Global Compact et ses 10 principes 6

IV. Principes relatifs aux droits de l'Homme 7

V. Principes relatifs aux normes internationales du travail 9

VI. Principes relatifs à la protection de l'environnement 11

VII. Principes relatifs à la lutte contre la corruption 14

VIII. Conclusion sur l'année 2018 16

I. ÉDITO DU DIRECTEUR

Moirans, le 18 mai 2018

Pour la deuxième année, Telenco networks revient vers vous afin de vous communiquer ses progrès en matière de responsabilité sociétale. Nous nous sommes engagés en 2016 dans le Global Compact. Cependant, nous sommes convaincus depuis longtemps qu'un développement durable est le seul modèle économique viable. Cela fait maintenant sept ans que nous appliquons notre charte environnementale et quatre ans que nous faisons adhérer nos salariés à notre code éthique.

La formalisation de cet engagement, en juin 2016, par une adhésion active au Global Compact, symbolise notre désir d'entraîner nos parties intéressées, à commencer par les autres filiales du groupe Telenco, dans le sens du développement durable.

A l'occasion de cet édito, je renouvelle cette année encore, au nom de toute la société Telenco networks, notre engagement envers le Global Compact des Nations Unies, ainsi que notre adhésion à ses 10 principes. Désormais au niveau GC Active, nous gravissons une nouvelle marche dans notre progression en matière de développement durable, par l'application totale des 10 principes du Global Compact.

Vous suivrez dans cette communication les orientations choisies par Telenco networks, les progrès qui ont été réalisés, ainsi que les résultats obtenus. Notre retour d'expérience sera peut-être bénéfique à la communauté, comme celui des autres participants a pu l'être pour nous.

Denis Falliex

Denis Falliex
Directeur général de Telenco networks

II. TELENCO NETWORKS

Telenco networks conçoit une gamme de solutions pour réseaux filaires de télécommunication cuivre et optique en France et à l'international. La société fabrique ou assemble ses produits sur ses sites de Moirans (France) et Porto (Portugal), et commercialise son offre en Europe, Afrique, Moyen Orient et Amérique Latine.

Telenco networks est reconnu comme le leader sur le marché des accessoires de fixation et raccordement pour câbles cuivre et optiques aériens. Grâce à une équipe R&D particulièrement innovante, elle s'inscrit comme un acteur majeur dans le domaine des solutions complètes pour le déploiement du FTTH en immeuble et en zones pavillonnaires. Elle propose notamment une offre complète, du boîtier de distribution FTTH sur poteau jusqu'à la prise terminale optique chez l'abonné.

II. TELENCO NETWORKS

Notre offre

Une large gamme de matériels et solutions pour réseaux filaires de télécommunication :

- Solutions de fixations de câbles aériens cuivre et optique
- Solutions de raccordement de câbles cuivre et optique
- Solutions de déploiement de câbles cuivre et optique

Nos domaines de compétences

Nos sites de production optique et cuivre basés en France et au Portugal permettent d'offrir à nos clients une large gamme de produits d'ancrage et de connectique tout en garantissant des délais d'approvisionnement courts.

L'intégration du laboratoire d'essais optique, mécanique et électrique au sein de l'entreprise permet de valider de manière réactive nos solutions, dans le respect des spécifications techniques de nos clients.

145
collaborateurs

32
millions d'euros
de chiffre d'affaires
en 2017

2000m²
de production

6700m²
de plateforme logistique

Exporte vers plus de
50
pays

III. LE GLOBAL COMPACT ET SES 10 PRINCIPES

Le global compact est une initiative volontaire, pilotée par l'Organisation des Nations Unies. Elle regroupe aujourd'hui plus de 12 000 entités de 170 pays, impliquées dans une démarche de responsabilité sociétale. Les entreprises et organisations signataires se sont engagées à respecter et faire respecter 10 principes universellement reconnus.

DROITS DE L'HOMME

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme ;

2. À veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.

NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;

4. À contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;

5. À contribuer à l'abolition effective du travail des enfants ;

6. À contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

ENVIRONNEMENT

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;

8. À prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;

9. À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

IV. PRINCIPES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME

DROITS DE L'HOMME

- *Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme ;*
- *À veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.*

Notre politique

Telenco networks respecte les principes édictés par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), ainsi que le droit français, dans l'intérêt de ses équipes. Telenco networks incite également ses fournisseurs, dans la mesure de ses capacités d'influence, à respecter les règles internationales et à se rapprocher des valeurs du Global Compact.

Nos actes

Telenco networks respecte le droit français, et plus particulièrement le code du travail pour ses relations contractuelles avec ses salariés. Nous respectons également le code de commerce pour nos relations avec nos fournisseurs, de biens comme de prestations.

Comme le stipule l'article 3 de la DUDH, « Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne ». Afin d'intensifier la protection de l'intégrité physique et morale de ses salariés, une coordination sécurité a été mise en place au sein du groupe Telenco. Cette coordination a pour objectif la mise à profit de l'ensemble des ressources et de bonnes pratiques des différentes filiales, au bénéfice de tous les salariés du groupe.

Afin d'entraîner avec nous l'ensemble des tierces parties que nous pourrions atteindre, nous avons clairement affiché nos engagements en matière sociétale sur l'ensemble des sites internet du groupe.

Vous pouvez retrouver ces pages sur :
www.telenco-networks.com/fr/notre-engagement-pour-le-developpement-durable
www.telenco.com/groupe_engagement.php
www.telenco-distribution.com/pa7012/notre-engagement-social-et-environnemental
www.telenco-services.com/fr/engagement-social-et-environnemental

IV. PRINCIPES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME

Enfin, la Direction de Telenco networks a toujours souhaité favoriser la pratique d'une activité sportive régulière par ses salariés. Nous sommes convaincus que le sport a un véritable apport en matière de bien-être. C'est pour nous un droit couvert par l'article 24 de la DUDH : « Toute personne a droit au repos et aux loisirs […]». Depuis début 2018, Telenco networks accueille désormais la salle de sport du groupe Telenco. Des agrès ont été sélectionnés pour convenir aux différents profils d'utilisateur : fitness, musculation, crossfit, …

Cette salle est ouverte à l'ensemble du personnel, quel que soit son contrat (travailleur temporaire, embauché,…). Elle est accessible en début de journée, pendant la pause de midi ou en fin de journée. Les salariés peuvent demander à leur manager d'aménager leurs horaires afin de faciliter leur pratique sportive.

Découvrez l'association «Les Enfants de l'Ovale»
www.enfantsdelovale.org

Le défi sportif de cette année a eu lieu à Boulieu, avec un nouveau défi à relever pour les Enfants de l'Ovale. Les équipes de toutes les filiales Telenco, y compris portugaises, ont convertis 1 274 km parcourus en 1 274 € récoltés pour les enfants de l'association. Sur les réseaux sociaux aussi l'évènement les 466 « j'aime » et 122 « partage » ont ajouté 710€ de plus dans la cagnotte de l'association. Les coureurs volontaires aident ainsi « Les Enfants de l'Ovale » de France mais aussi de Madagascar, de Côte d'Ivoire, du Mali, du Maroc, du Niger et du Sénégal.

Nos résultats et objectifs

18,7
Taux de fréquence accidentologie 2017, par million d'heures travaillées
(moyenne nationale : 22,7)

0,26*
Taux de gravité 2017, par millier d'heures travaillées
(moyenne nationale : 1,5)

32%
Des salariés pratiquent une activité physique, pendant la pause de midi, au moins une fois par semaine depuis la mise en place de la salle de sport
(contre 24% avant la salle de sport)

11 732€
ont été reversés à l'association «Les Enfants de l'Ovale» en 2017

* Taux de gravité accidentologie 2017 : 2,5 jours d'arrêt de travail par millier d'heures travaillées. Ce taux est altéré par un arrêt de longue durée, datant de 2014, qui biaise l'indicateur censé représenter le niveau de sécurité à un instant T, d'autant plus que nous sommes peu nombreux. Afin d'avoir une représentation plus proche du niveau de sécurité actuel et réel de notre société, nous vous proposons un indicateur corrigé, ne prenant pas en compte cet accident.

V. PRINCIPES RELATIFS AUX NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

- *Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.*
- *Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.*
- *Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.*
- *Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.*

Notre politique

Telenco networks applique la convention collective Syntec, plus favorable aux salariés que le code du travail. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent à minima le droit international du travail, ainsi que le droit local s'il est plus protecteur des salariés. Nous refusons de nous associer avec des fournisseurs recourant au travail des enfants ou aux châtiments corporels. Nous nous refusons toute discrimination.

Nos actes

Afin d'inclure les salariés dans les choix d'orientation faits par la direction, Telenco networks a procédé à l'élection de représentants du personnel. Cette délégation unique du personnel (DUP) centralise les missions de délégués du personnel, comité d'entreprise et comité hygiène sécurité et conditions de travail. La DUP est constituée de femmes et d'hommes, cadres et non-cadres, administratifs et techniques. Ils sont consultés afin de faire entendre la voix des salariés notamment en termes de négociation des avantages et acquis sociaux, de sécurité et de conditions de travail. Ils peuvent également être amenés à défendre un salarié de manière individuelle en cas de différend avec l'entreprise ou un autre salarié. Enfin, ils disposent d'un budget leur permettant d'organiser des évènements (Noël, sorties,…) ou d'améliorer l'ordinaire des salariés (machines à café,…).

V. PRINCIPES RELATIFS AUX NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

Telenco networks applique le droit français et ne pratique donc pas le travail obligatoire, ni le travail des enfants. Les personnes mineures embauchées le seraient dans le respect du code du travail, c'est-à-dire uniquement dans le cadre d'études (stage, alternance,…). Pour ses fournisseurs, Telenco networks inclut dans ses Conditions Générales d'Achat (CGA) l'exigence n°6 de l'annexe 1 :

« Le fournisseur s'engage à proscrire :

- la discrimination en matière d'emploi et d'exercice d'une profession
- toutes formes de travail forcé et obligatoire
- le travail d'enfant
- les châtiments mentaux et corporels »

Cet engagement de nos fournisseurs est vérifié à l'occasion des visites régulières de nos acheteurs sur leurs sites de production.

Enfin, Telenco networks interdit clairement toute discrimination en son sein (les articles de loi en la matière sont notamment affichés). En cas de situation de harcèlement ou de propos inadéquats, les sanctions disciplinaires sont immédiatement mises en application (de l'avertissement jusqu'au licenciement pour faute, selon la gravité des faits). Notre entreprise ne se base que sur les compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) des candidats pour la sélection de ses nouveaux collaborateurs. Vous retrouverez dans notre équipe des personnes des différentes origines, différentes confessions, différentes sexualité, à tous les niveaux hiérarchiques et dans les différents services.

Nos résultats et objectifs

6

6 délégués uniques du personnel
(4 ouvriers, 2 cadres)

75%

Des effectifs sont en CDI
(25% en CDD, intérim ou contrat aidé)

0

Salarié mineur

0

Salarié sans contrat de travail

Nous ne tenons pas de statistiques sur les origines, confessions ou autre critères de ce type au sujet de notre équipe. Pour nous, cela n'a pas à entrer en compte dans la sphère professionnelle et ne fait pas partie des critères de sélection ou d'évaluation de nos collaborateurs.

VI. PRINCIPES RELATIFS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

ENVIRONNEMENT

- *Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement.*
- *Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.*
- *Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.*

Notre politique

La charte — tel'eco

Lors de la conception de ses produits, Telenco networks s'engage

« Penser cycle de vie »
- Prendre en compte l'environnement dès l'expression et l'analyse du besoin
- Analyser les impacts dans leur globalité : de l'extraction des ressources à la fin de vie du produit, sans se concentrer uniquement sur la fabrication
- Considérer les différents aspects de l'environnement (épuisement des ressources, pollutions, effet de serre, altération des écosystèmes,…)

« Choisir ses matériaux »
- Ne pas recourir à des matériaux interdits par les réglementations européennes REACH et ROHS ou la loi américaine Dodd-Frank
- Favoriser l'usage de matériaux recyclés dans les produits et les emballages (taux d'acceptation de matière recyclée/recherche de fournisseurs de matières premières recyclées en R3 et R4)
- Opter pour les matériaux les moins énergivores en limitant la production de déchets (matériaux d'origine naturelle/matériaux produits avec des process faiblement énergétiques et à faible taux de rebuts/ajustement du raffinement au besoin : pas de blanchiment ou d'adjuvants inutiles)

« Produire responsable »
- Privilégier les process les moins polluants et produisant le moins de déchets (technologies récentes, acceptations de taux de rebuts rebroyés,…)
- Limiter le transport nécessaire à la fabrication en évitant les choix de technologies pouvant conditionner une provenance éloignée et aborder les impacts et coûts globaux du transport en réunion R3 et R4.

« Anticiper la fin de vie »
- Faciliter le désassemblage des produits en fin de vie et la séparation des matières, en privilégiant les assemblages démontables au moyen d'outils standards et en évitant les matériaux « sandwichs »
- Restreindre le nombre de composants et de matières différentes afin de réduire les étapes de valorisation
- Favoriser les matériaux recyclables dans les produits et les emballages : carton, métaux, bois, ou à défaut plastiques recyclables non-chargés (PET, PEHD, PS, ABS, PVC,…)

La charte — tel'eco

Au quotidien, le personnel et les dirigeants s'engagent

« Trier/ Recycler »
- Recycler les cartons, emballages, papiers, bois, métaux et capsules à café pendant le travail, mais également sur les temps de pause
- Jeter les cartouches d'encre, piles et déchets électroniques selon la réglementation DEEE en vigueur
- Gérer le recyclage des produits dangereux utilisés lors de la conception des produits

« Consommer avec modération »
- Utiliser les faces verso des ratés d'impression en brouillon
- Développer l'archivage informatique
- Ne pas imprimer systématiquement les courriels

« Maîtriser les énergies »
- Éteindre les lumières dans les bureau et les locaux communs en les quittant
- Éteindre systématiquement les postes informatiques, imprimantes…
- Couper le robinet après utilisation
- Trouver le bon équilibre chaud/froid l'été et l'hiver
- Aménager les locaux en utilisant dès que possible des technologies éco-responsables

« Bouger autrement »
(Réduction des émissions de gaz à effet de serre liés aux transports)
- Adopter une éco-conduite
- Développer le covoiturage
- Privilégier les rendez-vous téléphoniques plutôt que les déplacements systématiques
- Favoriser les modes de transports doux

La société s'engage

« Former et informer »
(pour mieux agir)
- Diffuser la Charte à l'ensemble du personnel
- Mettre à disposition et signaler des zones de tri

« Acheter mieux »
- Privilégier les achats éco responsables et les fournitures à longues durée de vie ou rechargeables
- Favoriser le partenariat avec les acteurs locaux et/ou ISO 14001
- Approvisionner des composants RoHS compliant pour nos besoins de réparations électroniques

« Communiquer »
- Sensibiliser les salariés et les impliquer dans les initiatives environnementales de l'entreprise
- Communiquer à nos parties intéressées notre engagement en faveur du développement durable, notamment via le Global Compact des Nations Unies auquel Telenco networks est adhérent.

« Assurer le suivi de la charte »
- Réaliser un suivi annuel de la consommation énergétique et mettre en place des actions pour résoudre les problèmes soulevés.

VI. PRINCIPES RELATIFS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Nos actes

En 2017, Telenco networks a réhaussé encore ses ambitions en matière d'environnement. La mise en place d'une coordination environnement et développement durable a permis d'harmoniser les pratiques en matière d'environnement au sein du groupe Telenco. La gestion des déchets et le suivi des consommations d'énergies est désormais centralisée, surveillée et communiquée aux décisionnaires, ainsi qu'aux salariés. Les entités du Portugal sont également concernées par cette globalisation de l'approche environnement.

Premier signe de ce renforcement, le tri des déchets s'affine, afin de capter de plus en plus de parts valorisables. Même les dosettes à café ont désormais leur poubelle à elles et sont recyclées ! Au vu des consommations associées au chauffage, une isolation sous-dalle a également été réalisée sous la zone bureaux de Telenco networks, afin d'améliorer encore la performance énergétique du bâtiment. Des emplacements de recharge pour voitures électriques viennent enfin s'ajouter au bornes de recharge pour vélos électriques.

Mais Telenco networks ne se contente pas de l'impact direct de ses infrastructures sur l'environnement. Nous nous préoccupons également de l'impact de nos produits. C'est pourquoi nous avons modifié notre charte environnement Tel'éco, pour y ajouter un focus sur la conception. Nous nous engageons à penser cycle de vie, choisir nos matériaux, produire responsable et anticiper la fin de vie, dans l'optique de protéger l'environnement lors de notre conception. Cette démarche se met progressivement en place et porte déjà ses fruits : le bobineau plastique de nos kits fibre optique (produits vendus par milliers chaque année) est remplacé par un bobineau carton.

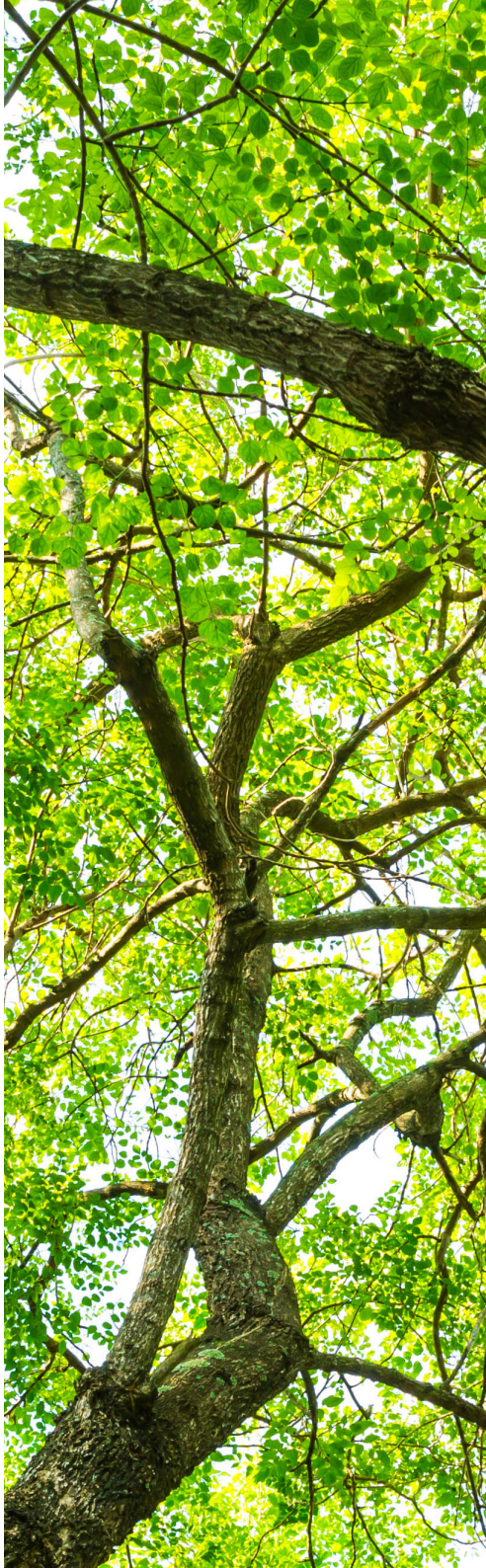

VI. PRINCIPES RELATIFS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Enfin, nous avons mis en place plusieurs actions pour promouvoir une société plus respectueuse de l'environnement. Tout d'abord, l'onglet développement durable, créé sur notre site internet, vise à inciter nos parties intéressées à nous rejoindre dans cette démarche. Il y est fait notamment référence à nos engagements Global Compact et Ecovadis. On peut également y retrouver notre charte Tel'éco.

Pour promouvoir un déplacement plus propre de nos salariés lorsqu'ils se rendent au travail, nous participons au Challenge écomobilité de la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui consiste lors d'une journée, à récompenser l'entreprise dont la plus grand part des salariés est venue travailler autrement que seul en voiture. Ce jour-là, l'entreprise a offert un petit déjeuner à tous les salariés venus en train, à pied, en vélo ou en covoiturage afin de les inciter à « essayer ». Cela a pu faire réaliser à certains que, non seulement venir sans sa voiture était possible, mais également que cela pouvait être agréable !

Dernière action pour des déplacements à faible empreinte carbone, lors de l'accueil de nos salariés, nous leur donnons les informations sur les modes de transport respectueux de l'environnement et sur les indemnisations auxquelles ils ont droit. Par exemple, nous disposons sur la commune de deux gares et nous remboursons la moitié des abonnements de transport collectif et/ou de location de vélo.

Nos résultats et objectifs

91%

des déchets sont valorisés
(en nombre d'enlèvements)

6

6 bornes de recharges
4 pour vélo, 2 pour voiture

2 162€

d'indemnisation transport en commun ont été versées par Telenco networks en 2017

1341km

ont été parcourus autrement qu'en voiture, par 62 salariés Telenco le 8 juin 2017

VII. PRINCIPES RELATIFS À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- *Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.*

Nos actes

Telenco networks dispose depuis quatre ans d'un code éthique signé par l'ensemble de ses salariés, de tous niveaux de responsabilité. Nous passons désormais à l'étape suivante et souhaitons entraîner avec nous nos parties intéressées. C'est pourquoi nous avons créé la version plus « visuelle » de notre code éthique, que vous venez de découvrir dans la partie « Notre politique » de ce chapitre. Elle a pour vocation à être affichée dans nos locaux, mais également à être diffusée à nos clients, à nos fournisseurs, et à être en ligne sur nos sites web.

Les premières sociétés à nous rejoindre dans cette initiative sont, en toute logique, les autres filiales du groupe Telenco. Telenco service et Telenco distribution ont présenté à leurs équipes ce qui est devenu le Code éthique Telenco (et non plus Telenco networks). L'ensemble du personnel de ces trois filiales est désormais signataire et engagé dans cette démarche d'intégrité.

Notre politique

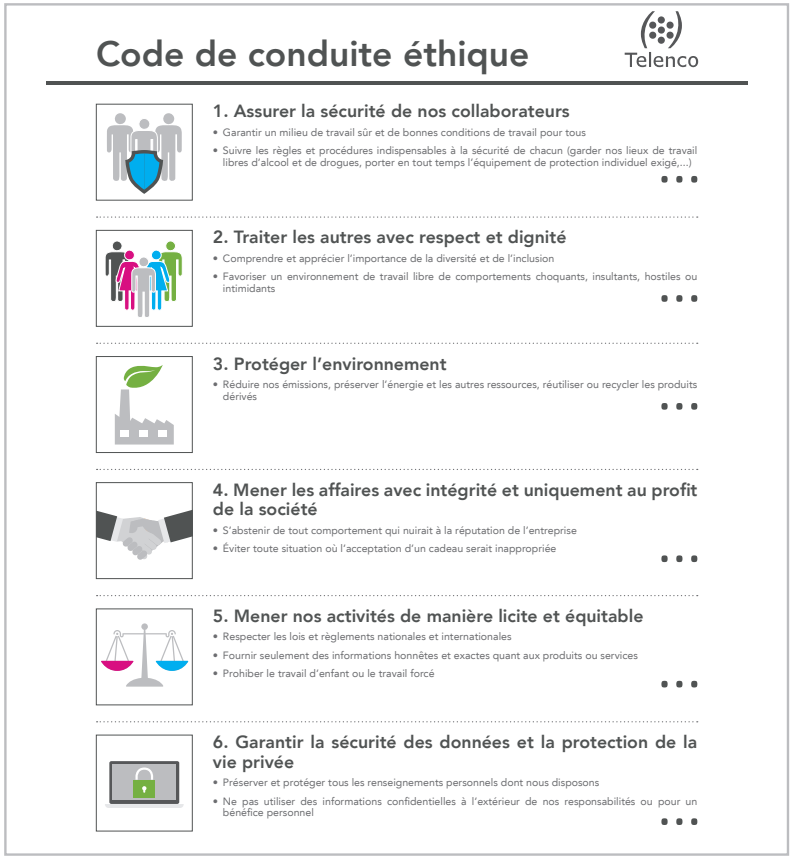

Code de conduite éthique

Telenco

1. Assurer la sécurité de nos collaborateurs

- Garantir un milieu de travail sûr et de bonnes conditions de travail pour tous
- Suivre les règles et procédures indispensables à la sécurité de chacun (garder nos lieux de travail libres d'alcool et de drogues, porter en tout temps l'équipement de protection individuel exigé,...)

2. Traiter les autres avec respect et dignité

- Comprendre et apprécier l'importance de la diversité et de l'inclusion
- Favoriser un environnement de travail libre de comportements choquants, insultants, hostiles ou intimidants

3. Protéger l'environnement

- Réduire nos émissions, préserver l'énergie et les autres ressources, réutiliser ou recycler les produits dérivés

4. Mener les affaires avec intégrité et uniquement au profit de la société

- S'abstenir de tout comportement qui nuirait à la réputation de l'entreprise
- Éviter toute situation où l'acceptation d'un cadeau serait inappropriée

5. Mener nos activités de manière licite et équitable

- Respecter les lois et règlements nationales et internationales
- Fournir seulement des informations honnêtes et exactes quant aux produits ou services
- Prohiber le travail d'enfant ou le travail forcé

6. Garantir la sécurité des données et la protection de la vie privée

- Préserver et protéger tous les renseignements personnels dont nous disposons
- Ne pas utiliser des informations confidentielles à l'extérieur de nos responsabilités ou pour un bénéfice personnel

VII. PRINCIPES RELATIFS À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

De plus, chacune des 3 filiales Telenco a désigné, à chaque fois parmi les membres de la Direction, un référent éthique. Ce référent est en charge de la bonne application du code éthique, de sa diffusion ainsi que de la gestion des tentatives de corruption qui pourraient avoir lieu (avis sur l'acceptation d'un cadeau, recours judiciaire en cas de tentative de corruption ou d'extorsion,…). La note de service de nomination du référent éthique inclut également : la définition d'un cadeau « acceptable », une procédure d'acceptation de cadeau, de contrat ou de transaction en cas de doute, ainsi qu'une procédure d'alerte.

Afin de traduire les mots en actes, les commerciaux, marketeurs, acheteurs et chefs de service de Telenco networks ont été formés contre la corruption, sur la base d'un support de formation conçu par Transparency International. Cette session a été présentée par le référent éthique Telenco networks en décembre 2017.

Retrouvez le support de formation sur :
www.fairedesaffairessanscorruption.com

Nos résultats et objectifs

100%
des embauchés depuis 4 ans sont signataires du code éthique

3
référents éthique au sein du groupe Telenco, dont 1 Telenco networks

20
salariés de Telenco networks exposées à des tiers ont été formées contre la corruption

0
Tolérance 0 en cas d'événement de corruption avérée, même pour des valeurs vénales minimes.

VIII. CONCLUSION SUR L'ANNÉE 2018

A la lecture de cette Communication sur le progrès 2018, vous avez pu constater le passage à l'étape suivante de Telenco networks en matière de responsabilité sociétale. Pour accéder au stade GC Active, nous avons fait des choix en cohérence avec la taille de notre entreprise. Ces décisions ont été prises au regard de nos valeurs, principalement notre passion pour le sport et nos convictions en matière de droits de l'Homme et d'environnement.

Les actions mises en place se sont intégrées dans notre organisation ; mais lorsque cette organisation nous freinait, nous n'avons pas hésité à l'adapter pour répondre au renforcement de nos exigences. En bref, nous avons appliqué à la responsabilité sociétale la stratégie habituelle de Telenco networks : notre organisation est en perpétuelle adaptation, pour suivre les évolutions de son contexte.

Telenco
networks
Rue Séraphin Martin
ZA Valmorge
38430 Moirans
Tel : +33 (0) 476 350 015
www.telenco-networks.com